



CANDIDATS CFE-CGC

LISTES ELECTORALES

Délégués du Personnel

TITULAIRES

EUZET Corinne
 RINGOT Yves
 LEPINE Béatrice
 LAGACHE Jean-Marie
 VALLERON Anne
 PLATET Laurent
 LELAIRE Alain
 BASA Michel
 LHUILLERY Jean-Marc
 MARTIN Jean-Luc
 SACKSTETTER Joël
 BECHU Laurent
 MASSE Frédéric
 BANQUET Serge
 DEMOLY Frédéric
 BONNIN Marc
 DESPORTES Nelly

SUPPLEANTS

LHENRI Jacques
 CREPEAU Gérald
 BERTELLI William
 MASSON Philippe
 GHILAS Mustapha
 BABET Michel
 RENAUD Jean-Michel
 MOUTENET Michel
 LEFEUVRE Frédéric
 DUVAL Marc
 DA SILVA Victor
 KONIG Jorg
 PERSONNAZ Sophie
 ERENS Jean-Marie
 LOUBEYRE Yves
 LUQUET Philippe
 ABRIC Marion

Comité d'Etablissement

Troisième collège :

TITULAIRES

DEMOLY Frédéric
 RENAUD Jean Michel
 PLATET Laurent
 LELAIRE Alain
 PERSONNAZ Sophie
 VALLERON Anne

SUPPLEANTS

DESPORTES Nelly
 CREPEAU Gérald
 TANVERT Geneviève
 MARTIN Jean-Luc
 ERENS Jean-Marie
 LHENRI Jacques

Deuxième collège :

TITULAIRES

LEFEUVRE Frédéric
 RINGOT Yves
 EUZET Corinne

SUPPLEANTS

LEPINE Béatrice
 ABRIC Marion
 BASA Michel

**Votons, Votez, Faites Voter
 CFE-CGC**

PSA Peugeot Citroën Site de La Garenne

**Des femmes et des hommes au
 service du progrès social**

**RELEVER LES DEFIS
 AVEC LA CFE-CGC**

Vos représentants à La Garenne :

Délégués syndicaux : Anne VALLERON,
 Corinne EUZET
 Jean-Michel RENAUD

Déléguée Syndicale Centrale : Anne VALLERON



DONNONS DE LA FORCE
 À VOS COMPÉTENCES

DU 15 au 21 octobre 2008

**ELECTIONS
 PROFESSIONNELLES**



DONNONS DE LA FORCE



QUI SOMMES NOUS?

Notre syndicalisme,

une doctrine pour l'action

Nous sommes une organisation rassemblant les ingénieurs, cadres, agents de maîtrise, techniciens et administratifs, constituant le personnel d'encadrement, unis pour organiser ensemble la vie professionnelle et sociale de chacun.

L'ENGAGEMENT : NOTRE PHILOSOPHIE

Ensemble, canalisons nos forces et notre volonté pour :

- infléchir les choix économiques et sociaux essentiels dans un sens qui préserve l'équilibre de notre société en favorisant l'emploi,
- redonner au salarié la fierté et le sens de son action en défendant sa place dans la société et dans le système économique,
- renforcer notre base adhérente pour mieux coller au terrain et à la réalité de vos besoins.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX et permanents de notre syndicalisme se résument en "10 mots clés" :

INDEPENDANCE

SPECIFICITE

SOLIDARITE

PARITARISME

AUTONOMIE

CONCERTATION

EQUITE

JUSTICE SOCIALE

LIBERTE D'ENTREPRENDRE

RESPECT DES TEXTES DE LOI

A chaque besoin d'avancée sociale correspond sa démarche. Le conflit, dans le cadre légal, est parfois une nécessité mais en aucun cas une finalité de l'action syndicale.

La C.F.E - CGC a une conception positive de ce que doit être le contre pouvoir syndical.

Dans l'entreprise, elle entend promouvoir la négociation et la politique contractuelle.

PROFESSION DE FOI

ECONOMIQUE

Emploi : il est au cœur de nos préoccupations, notre mission consiste à développer des solutions existantes ou innovantes pour préserver et créer des emplois dans notre secteur industriel.

Par la signature d'accords collectifs : RTT, Complémentaire Santé, Egalité H/F, Régime Supplémentaire de Retraite, Salaires, Classifications...

La CFE/CGC s'engage et protège au mieux tous les salariés. Par la ténacité de ses représentants, elle continuera à répondre aux aspirations de tous et à défendre les droits des salariés du site de La Garenne.

SOCIAL

La CFE-CGC s'engage dans la défense de vos intérêts dans les commissions : Formation, Egalité H/F et Diversité, Logement, Restauration, CHSCT, Handicap.

SOCIO-CULTUREL

L'utilisation des budgets alloués par la direction, doit permettre de satisfaire, dans un souci d'équité, toutes les catégories de salariés, collaborateurs et ingénieurs grâce à une large palette d'activités et de prestations.

Pour l'animation des pôles d'activités socioculturelles : Culture, Loisirs et Vacances, Sport et Détente, Famille, Services.

Vous appréciez déjà vos associations sportives et culturelles, les locations vacances, les nombreuses offres à destination de vos enfants, les chèques vacances....

Grâce à vos idées, nous élargirons encore notre offre d'activités. Pour conserver et développer les prestations qui vous sont destinées, à tous sans exclusion, une équipe renouvelée et diverse se propose, dès son entrée en fonction, de vous consulter sur vos préférences et d'agir suivants les orientations qui se dégageront.

L'écoute est synonyme d'efficacité.

REPRESENTATIVITE

La C.F.E - CGC assure la présidence paritaire des caisses de retraites, prévoyance et FCP*. Vos délégués locaux doivent être présents dans les instances locales dans les domaines précités.

Rappels: Votre représentation au CCE et au comité de groupe est fonction des élections CE par établissement

*FCP fonds communs de placement

ELECTIONS

JE VOTE, TU VOTES, NOUS VOTONS.

Au cours de votre carrière professionnelle, vous êtes appelés aux urnes à différentes occasions (élections délégués du personnel, élections comité d'entreprise, conseil des prud'hommes).

A ces occasions, vous recevez des tonnes de tracts aussi divers que variés, des affiches sont placardées sur les murs de votre entreprise, et le jour "J" finit par arriver. Mais que sont toutes ces élections, à quel rythme se déroulent-elles, et pourquoi doit-on remplir, là aussi son rôle de citoyen de l'entreprise?

DEUX catégories d'ELECTIONS

La représentation des salariés résulte des élections professionnelles. Il y a deux niveaux d'élections dans les entreprises, le premier pour lequel tous les salariés votent et le second pour lequel seules les instances élues participent à l'élection.

Rappelons la définition des collèges électoraux :

+ 1^{er} Collège: Ouvriers

+ 2eme Collège : ETAM pour les élections au CE / ETAM et Cadres pour les élections DP.

+ 3eme Collège : Cadres, uniquement pour les élections au CE et dans les entreprises de plus de 25 ingénieurs et cadres.

Les salariés doivent donc voter dans leur collège, pour les candidats issus de ce même collège, pour que toutes les catégories de personnel soient bien représentées.

Le délégué du personnel " DP"

Le DP a pour mission de défendre les salariés, d'une manière collective ou individuelle. Il veille au respect du droit du travail, des accords d'entreprise et des règles de sécurité. Son rôle est revendicatif, il est le garant des droits des salariés.

Le DP est élu pour quatre ans, dans deux collèges électoraux et dans les entreprises de plus de dix salariés.

Le délégué du comité d'établissement "CE"

Le délégué du CE a pour mission de gérer, contrôler ou participer à la gestion des œuvres sociales de l'établissement. Il siège également aux plénières du Comité d'Etablissement, c'est dans cette instance que l'élu CE prend toute sa dimension économique.

En effet, l'employeur doit consulter le CE pour toutes les questions relatives à l'économie, l'organisation, les horaires, les congés etc.

A cet effet, le CE dispose d'informations et de documents légaux lui permettant de donner un avis en toute connaissance de cause. Son rôle est essentiellement consultatif.

Le délégué CE est élu pour quatre ans, dans deux ou trois collèges électoraux et dans les entreprises de plus de cinquante salariés.